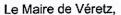
ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

AU TITRE DE L'ANNEE 2024



Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 04/06/2021,

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	FIRMIN CLAUDE	01/01/2024
2	OUGAZEAU JEAN-MICHEL	01/07/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	3	0
Inscrits	2	0

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Véretz, le ...O.T. | CA- | 20 Ll, Le Maire)

nsieur Gilles AUGEREAU

Le Maire, o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.